



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association ALMEA FORMATIONS INTERPRO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association ALMEA FORMATIONS INTERPRO
32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Association ALMEA FORMATIONS INTERPRO

32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association ALMEA FORMATIONS INTERPRO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALMEA FORMATIONS INTERPRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la détermination du chiffre d'affaires ainsi que sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 7 juin 2024

KPMG S.A.

Patrick Zeimett

2024.06.07

07:35:16 +02'00'

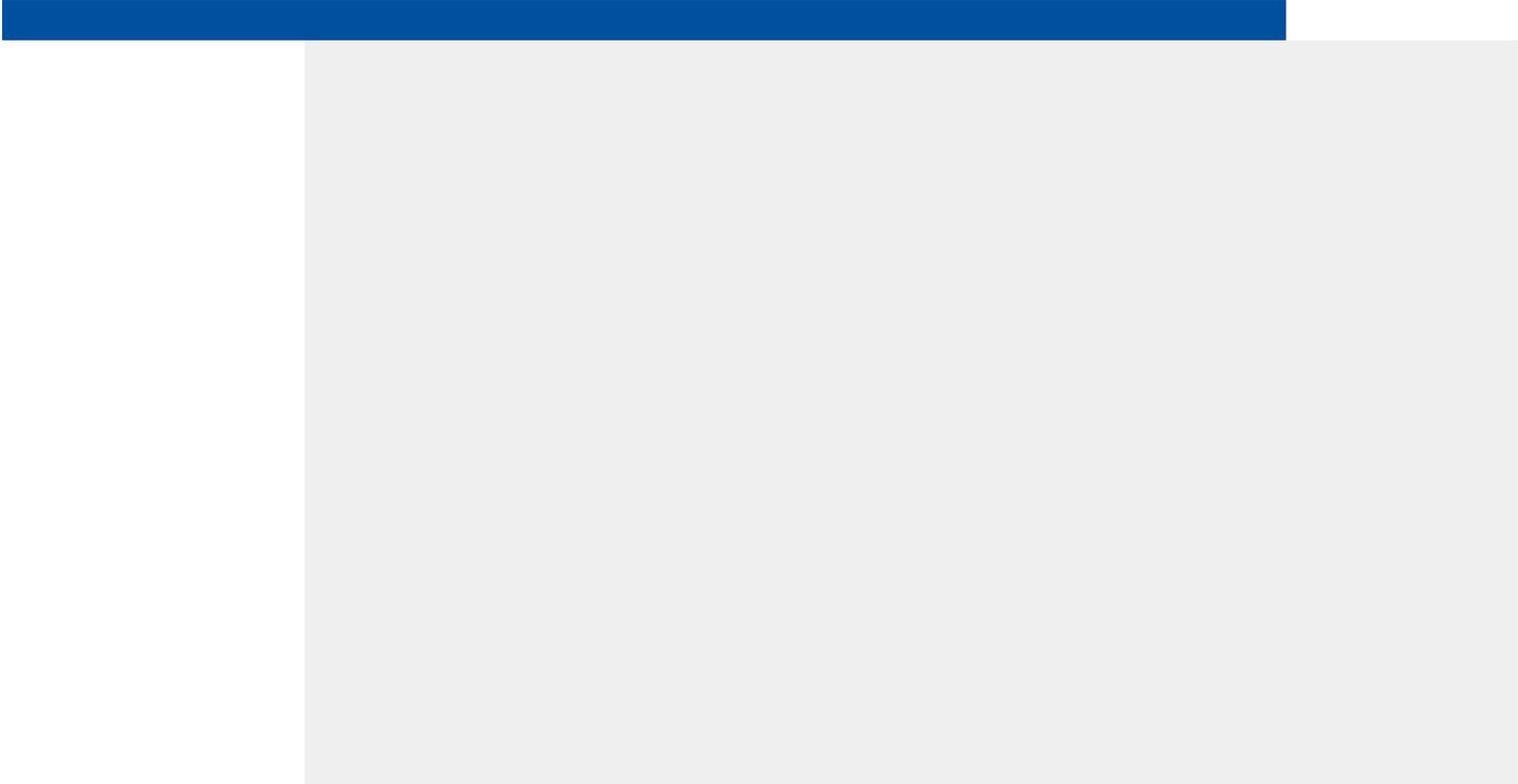
Patrick ZEIMETT

Associé

ALMEA FORMATIONS INTERPRO

**32 Rue BENJAMIN FRANKLIN
CS 70021
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Comptes au 31/12/2023



Bilan actif association

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires	630 835	510 765	120 070	125 652
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 363 210		1 363 210	185 850
Constructions	3 404 994	1 912 707	1 492 287	987 777
Installations tech., outillage	16 693 061	14 610 398	2 082 663	1 994 446
Immobilisations corporelles en cours	88 299		88 299	
Avances et acomptes				
Legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	15 210		15 210	15 210
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo. financières	608 837		608 837	558 834
ACTIF IMMOBILISE	22 804 446	17 033 870	5 770 576	3 867 769
STOCKS				
Stocks et en-cours	51 132		51 132	44 429
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	8 348 906	34 116	8 314 790	12 982 848
Legs ou donations				
Autres créances	2 673 212		2 673 212	2 473 622
DIVERS				
V.M.P.	516 832		516 832	501 105
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 431 969		10 431 969	5 164 882
Charges constatées d'avance	680 634		680 634	582 489
ACTIF CIRCULANT	22 702 684	34 116	22 668 568	21 749 375
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	45 507 130	17 067 986	28 439 144	25 617 144

Bilan passif association

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	78 486	78 486
Fonds propres statutaires	78 486	78 486
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	362 152	362 152
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	362 152	362 152
Ecarts de réévaluation		
Réserves	219 408	219 408
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	219 408	219 408
Autres réserves		
Report à nouveau	6 679 111	3 755 239
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 362 904	2 923 872
Situation nette (sous-total)	8 702 061	7 339 156
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 419 199	1 470 540
Provisions réglementées		
TOTAL 1	10 121 260	8 809 696
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL 2		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	53 000	60 246
Provisions pour charges	2 007 494	1 845 019
TOTAL 3	2 060 494	1 905 265
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	823 565	915 033
Emprunts et dettes financières divers	7 250	7 250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 349 346	5 505 599
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 812 049	5 690 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 791	53 663
Autres dettes	875 759	985 542
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 335 631	1 744 799
TOTAL 4	16 257 390	14 902 183
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 439 144	25 617 144

Compte de résultat association

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature	177 968	138 180
Ventes de prestations de services	27 234 246	26 324 050
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 951 988	4 860 269
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	134 691	586 997
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	253	392
TOTAL I	32 499 145	31 909 887
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 118 835	955 730
Variation de stock	924	6 622
Autres achats et charges externes	13 616 686	12 167 733
Aides financières		750
Impôts, taxes et versements assimilés	1 043 922	925 572
Salaires et traitements	10 741 231	10 712 546
Charges sociales	4 078 878	3 920 324
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 029 511	1 072 580
Dotations aux provisions	242 569	52 003
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	54 848	55 912
TOTAL II	31 927 404	29 869 771
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	571 741	2 040 116
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	147 842	14 891
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL III	147 842	14 891
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 829	12 983
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL IV	11 829	12 983
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	136 014	1 909
	707 755	2 042 024

Compte de résultat (suite) association

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	188 949	103 310
Produits exceptionnels sur opérations en capital	604 870	739 919
Reprises sur provisions, transferts de charges		51 721
TOTAL V	793 819	894 950
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	103 007	13 102
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	59	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions	7 383	
TOTAL VI	110 449	13 102
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	683 371	881 847
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	28 221
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	33 440 806	32 819 728
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	32 077 902	29 895 857
EXCEDENT OU DEFICIT	1 362 904	2 923 872
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Avril 2024

Ce rapport contient 38 pages

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	8
5	Principes et méthodes comptables	9
5.1	Principes généraux	9
5.1.2	Changements d'estimation	9
5.1.3	Corrections d'erreurs	9
5.2	Dérogations	9
5.3	Principales méthodes comptables	9
5.3.1	Principes généraux d'ALMEA FORMATIONS	9
5.3.2	Architecture détaillée de la comptabilité analytique	11
6	Informations relatives aux postes du bilan	16
6.1	Actif immobilisé	16
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	16
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	18
6.1.3	Fonds commercial	20
6.2	Actif circulant	20
6.2.1	Stocks et en cours	20
6.2.2	Précisions sur d'autres créances	21
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	24
6.4	Fonds propres	25
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	25
6.5	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	27
6.5.1	Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)	27
6.5.2	Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)	28
6.6	Provision pour risques et charges	28
6.6.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	28
6.6.2	Provisions pour médaille du travail	29
6.7	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	30
7	Informations relatives au Compte de résultat	31

7.1	Produits du compte de résultat	31
7.1.1	Ventes de biens et de services	31
7.1.2	Subventions d'Exploitation	32
7.1.3	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32
7.2	Charges du compte de résultat	33
7.2.1	Achats de marchandises et variation des stocks	33
7.2.2	Autres Achats et charges externes	33
7.2.3	Impôts, taxes et versements assimilés	33
7.2.4	Salaires et traitements, charges sociales	33
7.3	Résultat Financier	34
7.4	Résultat Exceptionnel	34
7.5	Contributions volontaires en nature du compte de résultat	35
7.6	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	36
7.7	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	36
8	Informations relatives à l'effectif	37
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	38
9.1	Autres opérations non inscrites au bilan	38

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association est un organisme gestionnaire qui a pour objet la conception, la mise en œuvre et la gestion, directe ou indirecte, de dispositifs interprofessionnels de conseils, d'accompagnement et/ou de formation, tout au long de la vie, de tout public accueilli (notamment apprentissage, alternance sous contrat, obtention de qualifications et/ou de diplômes, accompagnement vers l'emploi et/ou l'acquisition de compétences professionnelles, découverte de métiers, ingénierie pédagogique, formation continue).

L'Association a également pour objet la promotion, sous tous ses aspects, d'une approche modulable et active de la pédagogie de l'alternance, en concertation avec l'entreprise, pour mobiliser, qualifier et intégrer les publics et concourir ainsi :

- ✓ à l'acquisition de savoirs fondamentaux et de capacités sociales,
- ✓ à la qualification de compétences professionnelles,
- ✓ à l'insertion et/ou à l'épanouissement, tant professionnel que social, dans le monde des métiers.

L'Association se propose d'atteindre ses objectifs en tant qu'organisme gestionnaire d'établissements assurant des formations en alternance, apprentissage ou autrement, notamment à travers :

- ✓ la gestion et l'administration d'un Centre de Formation Interprofessionnel en Alternance,
- ✓ l'organisation et la gestion de formations professionnelles qualifiantes en alternance pour les jeunes et les adultes, et, de façon générale, de toute action permettant la formation continue, la découverte des métiers, l'évaluation des compétences, le perfectionnement professionnel, la promotion sociale et l'insertion de publics, jeunes et adultes,
- ✓ la commercialisation, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou activités de prestations de services, à des partenaires et/ou des Associations ou sociétés filiales ou apparentées entrant dans le cadre de son objet et/ou susceptibles de contribuer à sa réalisation,
- ✓ de façon générale, toute action sous forme de participation à des réseaux, de partenariats, de sous-traitance et/ou de prise de participation dans des Associations ou sociétés concourant à la réalisation de son objet social, sous quelque forme que ce soit.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

➤ . CFA INTERPRO

Forme plus de 3 000 apprentis sur 25 métiers à travers de plus de 60 formations en alternance.

➤ E2C Champagne-Ardenne

S'adresse à un public jeune en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dont l'exclusion est principalement liée à des problèmes de qualification et de professionnalisation. L'E2C offre gratuitement à des jeunes adultes une nouvelle chance de développer compétences et savoir-être, afin de s'insérer durablement sur le marché du travail. Cette insertion se caractérise par un accompagnement soutenu et individualisé avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.

➤ Alméa Formation Continue

Intervient sur tous les dispositifs de la formation continue et appels d'offres, la mise en place de contrats de professionnalisation, ainsi qu'en gestion de projets et d'une manière générale en réponse à tous besoins d'entreprises et de clients privés.

➤ Le Campus By Alméa

Tiers-lieu connecté au sein duquel sont coachés des étudiants souhaitant obtenir un diplôme ou une certification de l'enseignement supérieur

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- 13 sites d'implantations sur les 4 départements du territoire Champagne-Ardenne et le département de l'Aisne.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Evolution de la masse salariale globale :

2022	2023	Variation en %
15 558 442€	15 864 031€	1.96%

- Les investissements réalisés en 2023 :

	<i>Taxe apprentissage</i>	<i>Taxe apprentissage E2C</i>	<i>Subventions ANFA</i>	<i>Subvention Equipement Région</i>	<i>Subventions diverses</i>	<i>Fonds Propres</i>	<i>TOTAL</i>
Disponible en 2023	2 069	518 167	252 537	952 666	534 496	-	2 259 935
Matériel pédagogique	2 069	0	221 358	34 133	247 022	289 037	793 619
Hygiène - sécurité - environnt	0	0	0	0	0	58 993	58 993
Entretiens & aménagements	0	0	0	0	0	1 845 217	1 845 217
Matériel informatique	0	0	0	0	700	109 591	110 291
Equipements généraux	0	0	0	0	2 031	43 529	45 561
Salles techniques	0	45 647	0	0	0	0	45 647
Disponible à fin 2023	0	472 520	31 179	918 533	284 742	-	1 706 975

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Un nouveau référentiel a été publié avec l'actualisation des coûts OPCO sur les contrats d'apprentissage conclus à compter du 08 Septembre 2023 avec une baisse significative de l'ordre de 10%, avec un impact modéré en 2023.

À la suite des décisions du Conseil d'administration relatives à l'extension des locaux de Vatry, le permis de construire a été accordé. Le démarrage des travaux aurait dû débuter dès le dernier trimestre 2023. Pour ce faire, un emprunt à hauteur de 800k€ avec nantissement d'un placement de 400k€ a été souscrit.

Les locaux de l'établissement Alméa 08 ont été récemment repris par l'UIMM. Ces locaux nous étaient jusqu'à présent mis à disposition gratuitement par la Région Grand Est. La mise à disposition gratuite a pris fin au 31 décembre 2023, un bail a été signé pour 2024 à hauteur de 300k€/an.

Les locaux de Chaumont et Pont Ste Marie sont susceptibles de donner lieu à une location à partir de 2024, de la part de la Chambre des Métiers.

L'achat d'un terrain (1.1 M€) et d'un bâtiment (557 K€) à Saint Julien les Villas « LA MOLINE » pour héberger les apprentis et le POLE SANTE. Un emprunt sera contracté dans le courant du mois de Septembre 2024.

Le départ de la Directrice Générale en date du 17 Novembre 2023.

Au niveau des activités :

CFA Interpro

De nouvelles formations ont ouvert sur l'année 2023 :

- MC Employé Traiteur sur Alméa 08
- Ouverture du CAP Equipier Polyvalent du Commerce sur Romilly-sur-Seine (Alméa 10)
- Ouverture du titre à finalité professionnelle Mécanicien Cycle (8 janvier 2024) sur Alméa 10
- Ouverture du titre professionnel Opérateurs Détections de Réseaux sur Alméa 51
- Ouverture du TFP Carrossier Peintre sur Alméa 51

Formation continue :

De nouvelles formations ont ouvert sur l'année 2023 :

- Ouverture d'une formation « Poseur de panneaux photovoltaïques » sur Laon
- Ouverture d'une professionnalisation dans les métiers de la restauration
- Ouverture d'une qualification dans les métiers de la restauration
- Obtentions de marchés Région et OPCO en 2023 pour une mise en action en 2024.

Ecole de la 2e Chance :

En 2023, l'Ecole de la 2e Chance Champagne-Ardenne a accueilli 778 stagiaires pour un taux d'insertion supérieur de 60 %.

Le Campus By Alméa :

Ouverture de la Digitale Académie de Laon en octobre 2023

4.2 *Faits caractéristiques postérieurs à la clôture*

Néant

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a pas effectué de changement de méthode.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Principes généraux d'ALMEA FORMATIONS

Notre organisation de gestion est adaptée à la comptabilité distincte de l'Apprentissage dont les comptes doivent être certifiés séparément de ceux de l'association et permet également la production d'une comptabilité distincte pour nos activités fiscalisées. Cette méthodologie nous permet de disposer d'un suivi de gestion précis concernant les activités se situant en dehors du champ de l'Apprentissage et des activités fiscalisées, exemple : l'activité E2C en Champagne Ardenne.

Les données contenues dans la comptabilité analytique sont rigoureusement identiques à celles de la comptabilité générale mais elles suivent une présentation différente, par activité. A compter du 1er janvier 2016, l'organisation du système d'information comptable au travers du progiciel Sage 1000 est opérationnel et utilisé sur l'ensemble des Centres et l'Organisme Gestionnaire.

Les 3 pôles d'activité de l'Association sont : l'Apprentissage, l'E2C en Champagne-Ardenne et Alméa Formation Continue (comprenant l'ensemble des actions de formation hors Apprentissage et E2C).

Ces activités sont regroupées autour de 3 marques (CFA Interpro Interdépartemental, l'E2C en Champagne-Ardenne et Alméa FC).

Les charges et produits de l'Administration sont regroupés puis ventilés entre les différentes activités du Centre.

Les modalités de ventilation de ces charges sur les activités sont basées sur le prorata du nombre de salariés en "équivalent temps plein" par activité. Les ETP étant une mesure physique facilement quantifiable et démontrable, ce principe est en conformité avec les demandes de nos financeurs et plus particulièrement le F.S.E.

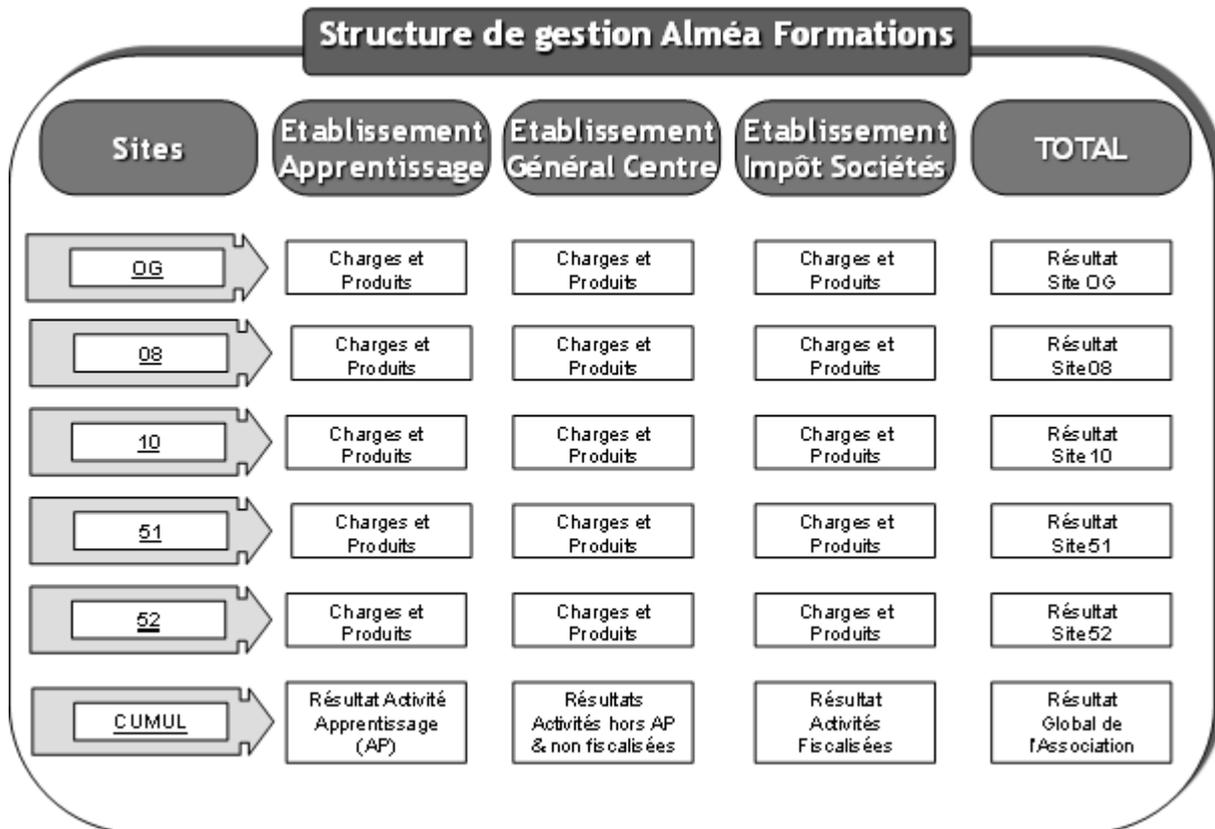
Enfin, subsiste un centre analytique auxiliaire, "entretien", comprenant les coûts liés aux charges d'entretien des locaux et qui ne peuvent être affectées en direct. Ces charges d'entretien sont ventilées entre chaque activité de formation, avec une clé de répartition basée sur la surface occupée par chacune dans les bâtiments (lorsque cela est possible) ou selon les heures apprenants de ces mêmes activités. Cette clé est définie en fonction de la situation de chaque Centre (les centres 51 et 52 utilisent les m², alors que les centres 08 et 10 utilisent les heures apprenants).

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

5.3.2 Architecture détaillée de la comptabilité analytique

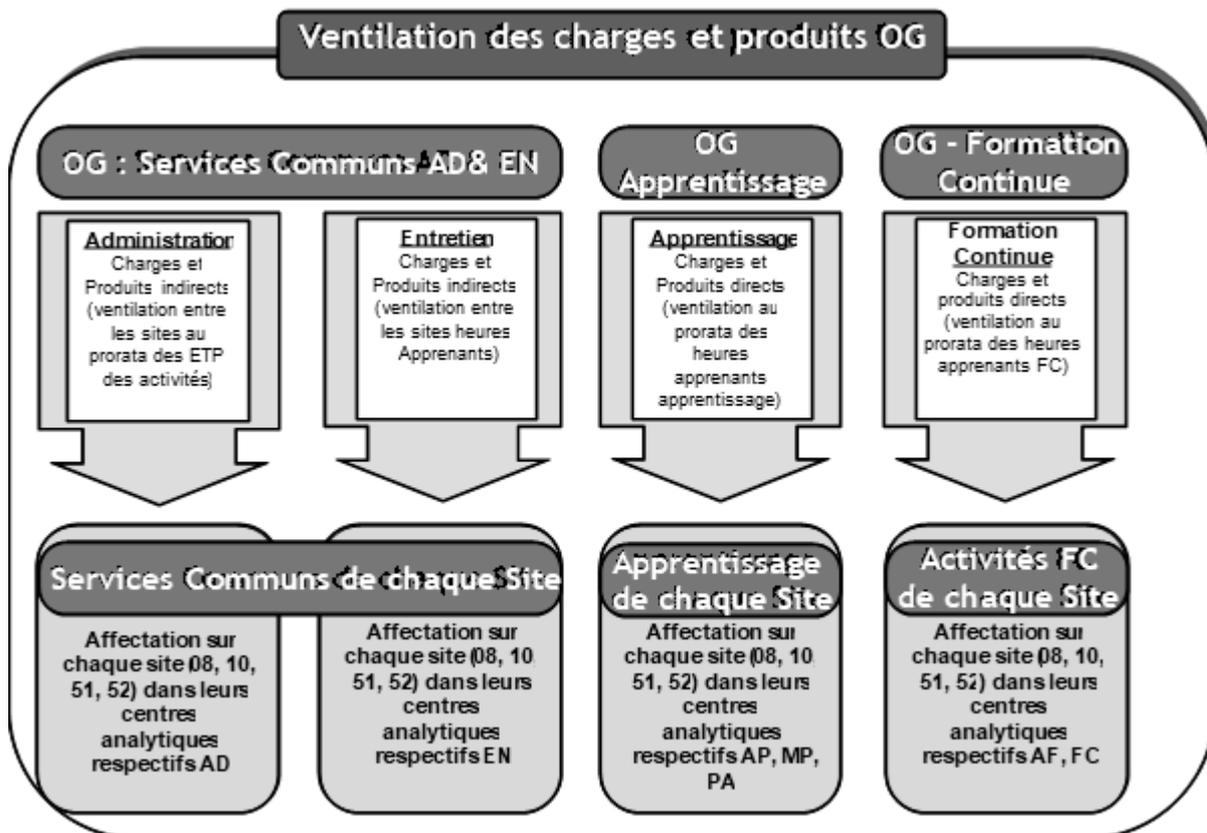
L'association Alméa Formations dispose d'une structure analytique nouvelle permettant un suivi de gestion tant de ses différents Centres que de ses activités. Ainsi, il nous est possible de suivre les résultats de chacune des activités pour chacun des Centres et de disposer également des résultats activité par activité pour l'ensemble de l'association tous sites confondus.

× **Architecture générale du système de contrôle de gestion d'Alméa Formations :**



× **Description de la ventilation des charges et produits de l'Organisme Gestionnaire :**

Les charges et produits sont enregistrés dans leur site de destination par le service comptable en local. Toutefois, l'Organisme Gestionnaire (OG), lui-même considéré comme un site, est amené à enregistrer des charges et produits concernant l'ensemble des sites (ex : la subvention apprentissage est conventionnée avec le Conseil Régional pour la totalité des sites sans identification spécifique). Nous sommes donc dans l'obligation de procéder (extra-comptablement) en fin d'exercice à la ventilation des charges et produits de l'OG entre les différents sites d'Alméa selon la méthodologie décrite ci-après pour disposer d'un résultat par site reprenant l'intégralité des charges et produits s'y rattachant :

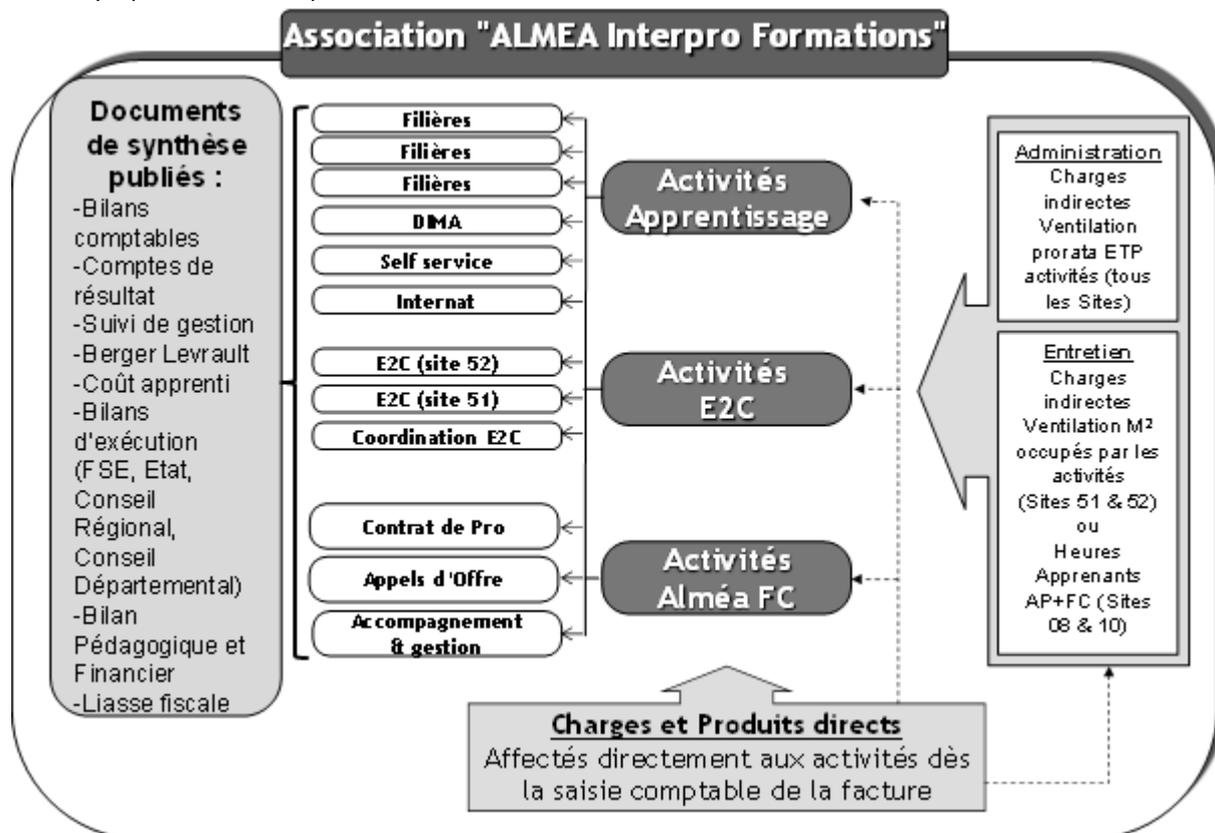


Il y a 2 clés de ventilation concernant l'administration et l'entretien de l'Organisme Gestionnaire :

- OGAD => répartie selon les ETP des activités
 - Le total achats et charges externes et les autres charges (de gestion courante, financières et exceptionnelles) => comprend les ETP de l'E2C
 - La masse salariale, les dotations aux provisions, les dotations aux amortissements et le total produits => ne comprend pas les ETP de l'E2C
- OGEN => répartie selon les Heures apprenants des activités
 - Le total achats et charges externes et les autres charges (de gestion courante, financières et exceptionnelles) => comprend les heures apprenants de l'E2C
 - La masse salariale, les dotations aux provisions, les dotations aux amortissements et le total produits => ne comprend pas les heures apprenants de l'E2C

× Description générale de la comptabilité analytique au sein des différents sites d'Alméa Formations :

Attention, il n'y a plus de DIMA depuis le 01/09/2019



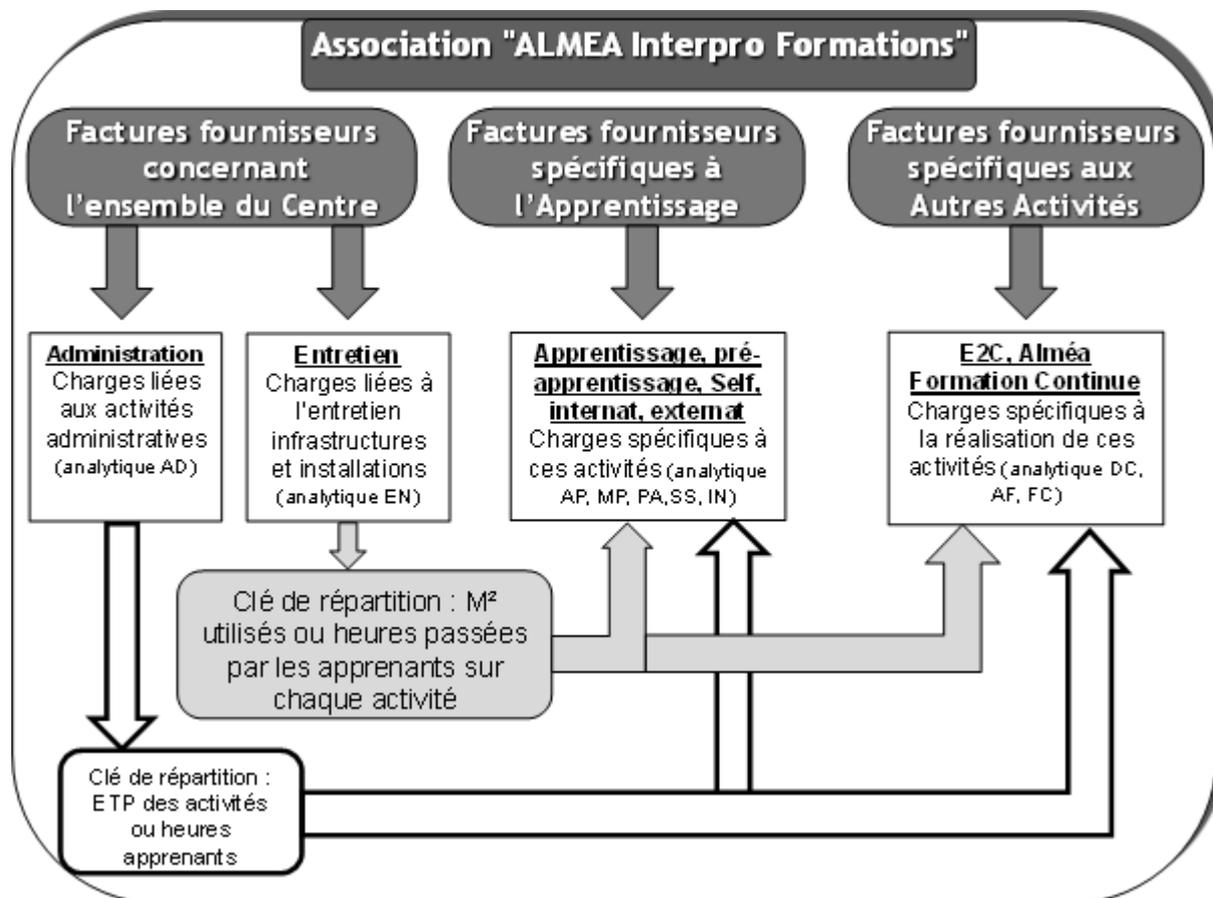
× LES CENTRES ANALYTIQUES SE DISTINGUENT COMME SUIV :

Les centres auxiliaires généraux sont au nombre de 2 et sont composés des services communs (Administration et Entretien). Ils sont prestataires auprès des Centres Principaux.

Les 3 centres principaux sont constitués des 3 marques (Apprentissage, E2C et Alméa FC), chacun d'eux réalisant ses activités propres.

Centres principaux	Centres Auxiliaires généraux	Centre Auxiliaires spécifiques
CFA INTERPRO INTERDEPARTEMENTAL (Centres 08, 10, 51, 52)	Apprentissage	Filières (automobile, coiffure, ...), DIMA, self, internat, ...
E2C EN CHAMPAGNE-ARDENNE	E2C Jeunes	E2C Chaumont, Châlons-en-Champagne et Nord Marnais, Coordination.
Alméa FC	Accompagnement Contrat de Pro Appels d'offres Gestion de projets	Appel d'offres (PRF, Milieu Fermé, Pôle Emploi et Logistique) Contrats de professionnalisation Accompagnement, conventions individuelles, prestations de gestion, marchés privés, ... Expérimentations, Coding Digitale Académie Ingénierie Pédagogique

× PRINCIPE D'AFFECTATION DES CHARGES ET PRODUITS EN COMPTABILITE ANALYTIQUE



Concernant les Centre Auxiliaires (AD et EN) :

Les pourcentages d'affectation des charges indirectes (AD et EN) aux différentes activités (se trouvant dans les centres principaux) sont déterminés pour chaque site selon leurs propres variables.

Nature des clés utilisées :

- AD : dans tous les centres, les charges et produits affectés dans le centre analytique AD sont ventilés au prorata des ETP des différentes activités
- EN :
 - pour les Centres départementaux 51 et 52 le centre analytique EN est réparti entre les différentes activités au prorata des m² affectés à chacune d'entre elles ;
 - pour les centres départementaux 08 et 10, attendu qu'il n'y a pas d'affectation de locaux spécifiques aux activités (hormis pour l'apprentissage), les heures apprenants sont utilisées comme clé de répartition.

Concernant les Centres principaux :

Le principe de base est l'affectation systématique des charges et produits directement dans les centres principaux (jusqu'au niveau de la filière de formation), dans la mesure où l'opération leur est rattachée sans aucune ambiguïté.

Lorsque cela n'est pas réalisable, **le solde des charges et produits non affectés directement aux activités est imputé soit à l'Administration soit à l'Entretien.**

Ensuite ces soldes sont ventilés sur les activités à partir des clés de répartition suivantes :

Centres auxiliaires généraux	Clés de répartition
Entretien (Bâtiments, matériel, Nettoyage, informatique)	Pour les Centres départementaux 51 et 52 le centre analytique EN est réparti entre les différents centres principaux au prorata des m ² affectés à chacun d'entre eux ; Pour les Centres départementaux 08 et 10, attendu qu'il n'y a pas d'affectation de locaux spécifiques aux activités (hormis pour l'apprentissage), les heures apprenants sont utilisées comme clé de répartition. Ventilation de l'entretien de Vatry (AFENVA) sur ALMEA 51, répartie selon une clé définie basée sur la surface du Bâtiment <i>Nota : Les charges d'entretien des locaux de Vatry sont imputées exclusivement aux activités concernées.</i>
Administration (Direction, Secrétariat, Général, Finances)	Est affecté aux Centres Principaux spécifiques, en proportion des ETP directs de l'exercice de chacun de ces Centres (Apprentissage, E2C, Alméa FC). Ventilation de l'administration de Vatry (AFADVA) sur ALMEA 51, répartie selon les heures apprenants de chaque activité

× **CAS SPECIFIQUE : L'IMPUTATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Personnel Pédagogique : la masse totale des charges salariales de cette catégorie est ventilée entre les différentes activités de formation pour lesquelles les personnels sont recrutés ou affectés aux filières de formation en fonction du nombre d'heures dispensées sur chacune de ces formations.

Autre personnel : les autres salariés sont rattachés aux différents Centres dont ils dépendent en fonction de l'évaluation des temps passés par chacun d'eux dans ces différents centres.

Personnel FC : la masse totale des charges salariales de cette catégorie est ventilée entre les différentes activités de formation en fonction du nombre d'heures dispensées de face à face sur chacune de ces formations.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	C	D	E
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	630 835	0	0	630 835
Immobilisations corporelles	18 974 592	2 794 077	307 404	21 461 265
Immobilisations financières	574 044	61 193	11 190	624 047
Immobilisations en cours	0	180 744	92 446	88 298
Total	20 179 472	3 036 014	411 040	22 804 446

6.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			2 794 077		
Immobilisations financières			61 193		
Immobilisations en cours			180 744		
Total			3 036 014		

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice comprennent notamment :

- L'achat de matériels pédagogiques pour un montant de 808k€
- L'achat de matériels informatiques pour un montant de 174K€
- L'achat du terrain de LA MOLINE pour un montant de 1 177K€
- L'achat du bâtiment de LA MOLINE pour un montant de 558K€
- L'achat de matériels en équipements généraux pour un montant de 77K€

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne D (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					307 404
Immobilisations financières		11 190			0
Immobilisations en cours	92 446				0
Total	92 446	11 190			307 404

Un inventaire a été effectué durant l'année 2023 sur les immobilisations des sites de l'Aube et des Ardennes.

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	C	D	E
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions D'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	505 183	1 972	0	507 156
Immobilisations corporelles	15 806 519	1 027 541	307 346	16 526 712
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	16 311 703	1 029 513	307 346	17 033 870

6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 972		
Immobilisations corporelles		1 026 159		1 382
Immobilisations financières		0		
Total		1 028 131		1 382

6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne D (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			0
Immobilisations corporelles			307 346
Immobilisations financières			0
Total			307 346

6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Principales durées et Modes d'amortissements			
	Compte	Libellé	Durée Moyenne	
Immobilisations incorporelles				
	2050000	Concessions & Droits	3 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles				
	2135000	Installations Gales et amgts construction	5 ans	Linéaire
	2150000	Installations tech – mat & outils pédago	5 ans	Linéaire
	2181000	Installations gales et amgts divers	3 ans	Linéaire
	2182000	Matériel de transport	5 ans	Linéaire
	2183000	Matériel Bureau et Informatique	3 ans	Linéaire
	2183010	Matériel Bureau et Info pédago	3 ans	Linéaire
	2184000	Mobilier	5 ans	Linéaire
	2188000	Matériel et outillage	3 ans	Linéaire

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	1 972		
Immobilisations corporelles	1 026 159		1 382
Immobilisations financières			
Total	1 028 131		1 382

6.1.3 *Fonds commercial*

Un fonds de commerce est inscrit à l'actif du bilan en immobilisation incorporelle.

Il a été identifié lors de la Fusion Absorption de Logistère pour un montant de 119 812€.

Aucune dépréciation n'est appréhendée compte tenu de la clientèle attachée à cette activité.

6.2 *Actif circulant*

6.2.1 *Stocks et en cours*

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	24 395	0	24 395
Fournitures Consommables	26 737	0	26 737
Produits fabriqués	0	0	0
Total	51 132	0	51 132

6.2.2 Précisions sur d'autres créances

6.2.2.1 Etat des échéances des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations	15 210	0	15 210
Prêts (1)			
Autres Immobilisations financières	608 837	608 837	
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances Clients et Comptes rattachés (a)	7 366 732	7 366 732	
Créances reçues par legs ou donations	0		
Divers Etats et autres collectivités	2 673 212	2 673 212	
Charges constatées d'avance	680 634	680 634	
TOTAL	11 344 625	11 329 415	15 210
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

6.2.2.2 Détail des autres créances

Libellé	2023 en €	2022 en €
Personnel Avances et Acomptes		
Divers Personnels	1 788	1 948
ETAT – FSE E2C Subvention à recevoir	1 225 935	1 397 047
ETAT – Subventions à recevoir	0	184 514
REGION – Subvention à recevoir	105 329	98 164
VILLE – Subvention à recevoir	0	0
DIVERS – Subventions à recevoir	1 145 891	657 678
ETAT FRED/CRSD – Subvention à recevoir		
REGION – Subvention investissement à recevoir		
ANFA – Subventions à recevoir	142 054	121 442
LOPCOMMERCE – Subvention à recevoir	0	0
DIVERS Produits à recevoir		
Taxe sur la Valeur Ajoutée		
Avoir à recevoir	47 530	10 736
Divers	4 684	2 093
TOTAL	2 673 212	2 473 622

6.2.2.3 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance représentent 681K€ contre 582K€ l'exercice précédent et les charges significatives sont les suivantes :

Libellé	2023 en €	2022 en €
Eau	782	738
Carburant		
Combustibles	2 943	3 335
Fournitures Informatiques	36	332
Fournitures Pédagogiques		
Reproduction des cours		
Locations immobilières	29 125	18 059
Locations mobilières	44 499	46 382
Charges locatives et copropriétés	6 811	5 876
Entretiens sur biens mobiliers		
Maintenance	45 322	51 752
Assurance	96	96
Documentation Générale	2 199	1 729
Documentation pédagogique	9 302	4 241
Documentation numérique	51 480	66 748
Honoraires administratifs	1 428	1 320
Prestations extérieures	0	4 200
Publicités	7 200	
Affranchissements	401	352
Téléphones	3 937	570
Concours divers et cotisations	3 732	206
Sous-traitance Hygiène	190	186
Formations professionnelles	2 754	9 277
Impôts et taxes	594	47
UFA *	467 803	367 043
TOTAL	680 634	582 489

* Un nouveau compte 4861100 Charges constatées d'avance UFA a été créé en 2021

6.2.2.4 Disponibilités

Les disponibilités et les instruments de trésorerie s'élèvent à 10 948 801€ contre 5 665 987€ en 2022. Les principaux placements sont les suivants :

Banque Populaire de Champagne :

- Compte sur livret Associatis pour un montant de 20 796€,

Caisse d'Epargne :

- Compte sur livret Associatis pour un montant de 1 917 222€,

Société Générale :

- Livret A pour un montant de 76 396€,
- Compte sur livret Associatis pour un montant de 6 933 060€,
- Compte à terme pour un montant de 516 832€,

Les différents placements ont permis de générer 147 842€ de produits financiers sur l'exercice (imposable à 24%) contre 14 891€ en 2022.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	0			0
Créances	31 173	34 118	31 175	34 116
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	31 173	34 118	31 175	34 116

- Créances douteuses au 31/12/2023

Description de l'actif	Valeur actuelle	Valeur nette comptable (VNC)	Dépréciation		
			Dotation	Reprise	Poste résultat
Créances douteuses			34 118	31 175	Exploitation

6.4 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	78 486				78 486
Fonds propres avec droit de reprise	362 152				362 152
Ecarts de réévaluation					
Réserves	219 408				219 408
Report à nouveau	3 755 239	2 923 872			6 679 111
Excédent ou déficit de l'exercice	2 923 872	- 2 923 872	1 362 904		1 362 904
Situation nette	7 339 156	0	1 362 904		8 702 061
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 470 540		552 950	604 291	1 419 199
Provisions réglementées					
TOTAL	8 809 696	0	1 915 854	604 291	10 121 260

6.5 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques - Charges	1 845 019	208 452	45 977	2 007 494
Provisions pour litiges	60 246	6 000	13 246	53 000
Total	1 905 265	214 452	59 223	2 060 494

Les dotations et reprises pour risques figurant dans ce compte sont les suivantes :

- Dotations de 109 157€ et reprises de provisions de 45 977€ concernant l'IFC et les médailles du travail
- Dotation pour risque de paiement sur congés payés 2021 à 2023 de 99 294€

Les dotations et reprises pour litiges figurant dans ce compte sont les suivantes :

- Reprise de provision pour litige Heures Surveillants pour un montant de 13 246€
- Dotations pour un litige de 6 000€

6.5.1 Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions pour risques – Charges	208 452		
Provisions pour litiges			6 000
Total	208 452		6 000

6.5.2 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques- Charges	45 977		
Provisions pour litiges	13 246		
Total	59 223		

6.6 Provision pour risques et charges

6.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	1 481 380		1 481 380

La méthode de calcul des indemnités de départ en retraite repose sur les mêmes principes que ceux définis au 31/12/2019 avec l'utilisation pour l'ensemble des Centres des taux suivants, à savoir :

- Revalorisation des rémunérations : 1,00% sauf pour le Centre Marne (1.50%)
- Taux d'actualisation : 3.10%
- Turn over : 12.20%
- Taux de charges sociales : taux réel appliqué dans chacun des Centres

Modalités de calcul :

A la clôture de l'exercice, la méthode de calcul appliquée pour la détermination de cette provision est identique sur tous les Centres.

L'hypothèse retenue est la mise à la retraite des salariés à l'initiative de l'employeur, dans la mesure où le salarié remplit les conditions d'ouverture du droit à une pension vieillesse à taux plein et atteint l'âge de 67 ans.

Provision = (Droit acquis + charges sociales) * probabilité de la recevoir

Salaire moyen = salaire annuel 2023/12

Le coefficient de retraite appliqué est fonction des accords d'établissement en vigueur au 31/12/2023 :

- Centre 08 : application du code du travail
- Centre 10 : application du code du travail hormis pour les personnels détachés de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui relèvent du Statut CMA
- Centre 51 : pour tous les collègues = 0,35 * nombre d'année d'ancienneté
- Centre 52 : application du code du travail hormis pour les personnels détachés de la CMA qui relèvent du Statut CMA

Probabilité survie : selon table de mortalité TV 88-90

Probabilité présence à 67 ans : à partir d'un turnover à 12.20%

Le calcul ci-dessus est complété de l'application d'un taux d'actualisation de 3.10% permettant de déterminer la valeur actuelle (au jour de la clôture de l'exercice) de la provision pour engagement de retraite revalorisée à un taux de 1,50% pour le Centre de la Marne et 1% pour les autres Centres.

Le taux d'actualisation est conforme à la fourchette préconisée au titre des comptes clos au 31/12/2023, soit entre 3.10% et 3.70%. Le taux retenu est de 3.10%.

6.6.2 Provisions pour médaille du travail

Médaille du travail	Provisionné	Non provisionné	Total
Médaille du travail	120 799		120 799

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, il a été décidé d'étendre la gratification pour médaille du travail à l'ensemble des Centres. A la différence du Centre de la Marne, le calcul de la provision ne prend naissance qu'à compter du 01/01/2018.

Modalités de calcul :

Le montant de la provision est déterminé en prenant en considération un âge moyen de début de carrière de 25 ans pour chaque salarié. Leur ancienneté de travail ainsi évaluée permet de calculer le montant de la gratification auquel ils ont droit en fonction de leur ancienneté effective au 31/12/2023 moins 25 ans.

Sauf dans le cas où le salarié est entré dans les effectifs avant ses 25 ans, l'ancienneté réelle est alors retenue.

Les modalités de calcul de l'indemnité ont été fixées par accord avec les délégués syndicaux = Centre de la Marne : 0,25 mois de salaire mensuel brut + entre 0,25 et 0,75 mois de salaire en fonction de la médaille, le tout au prorata de l'ancienneté dans l'établissement.

6.7 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (a)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	823 565	93 801	378 098	351 666
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	7 250	7 250		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 349 346	5 349 346		
Dettes des legs ou donations	0			
Dettes fiscales et sociales	6 812 049	6 812 049		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	53 791	53 791		
Autres dettes (3) (a)	874 775	874 775		
Produits constatés d'avance	2 335 631	2 335 631		
TOTAL	16 256 407	15 526 643	378 098	351 666
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice (3)	91 472			

a) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Les subventions du Fonds de soutien de 1 384K€ de 2020, de 109k€ de 2021 et de 176k€ de 2022 sont incluses dans le poste des Dettes fiscales et sociales. La Région a donné à Alméa la possibilité de rattacher et de consommer ces subventions ultérieurement en fonctionnement et/ou en investissement et uniquement pour l'activité de l'apprentissage.

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Ventes de biens et de services

Les ventes de services peuvent être ainsi détaillées :

Libellé	Total
Frais Pédagogiques Contrats Apprentissage – OPCO	23 238 505
Frais annexes Contrat Apprentissage – OPCO	468 813
Autres produits annexes	552 575
Hébergement	148 609
Restauration	660 620
Autres Prestations de services – Contrats qualifiants	2 021 835
Autres produits divers	143 288
TOTAL	27 234 246

Depuis le 01^{er} Janvier 2020, les OPCO assurent le financement des contrats d'apprentissage, la Compétence Apprentissage étant passée du Conseil Régional à l'Etat.

Comptablement, les produits des OPCO sont classés en Ventes de services au lieu de Subvention d'exploitation.

7.1.2 *Subventions d'Exploitation*

Libellé	Total
Subvention de l'Etat	134 775
Subvention de la Région Grand Est	183 492
Subvention E2C – Région Grand Est	800 654
Subvention du Département	71 400
Subvention Préfecture	5 000
Subvention FSE pour Digitale Académie	181 633
Subvention E2C – FSE	1 833 953
Subvention de la DIRRECTE	1 392 398
Subvention de CGET pour Digitale Académie	0
Subventions diverses	348 683
TOTAL	4 951 988

7.1.3 *Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges*

Compte	Nature	Total
781500	Reprise sur provisions d'exploitation	59 223
781700	Reprise provisions sur dépréciation de créances	31 175
791000	Transferts de charges d'exploitation	44 293
TOTAL		134 691

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Achats de marchandises et variation des stocks

Nature	2023	2022
Achats stockés Matières premières	878 711	770 204
Achats stockés Autres approvisionnements	240 124	185 526
Variation de stocks	924	6 622
TOTAL	1 119 759	962 352

7.2.2 Autres Achats et charges externes

Nature	2023	2022
Achats non stockés de matières et fournitures	2 062 647	2 019 232
Services extérieurs	2 183 019	1 704 421
Autres services extérieurs	9 371 020	8 444 080
TOTAL	13 616 686	12 167 733

7.2.3 Impôts, taxes et versements assimilés

Nature	2023	2022
Taxe sur les salaires	593 445	545 408
Participation des Employeurs à la Formation	271 701	198 218
Contribution Formation professionnelle	110 266	104 926
Autres Impôts	68 510	77 020
TOTAL	1 043 922	925 572

7.2.4 Salaires et traitements, charges sociales

Nature	2023	2022
Salaires et traitements	10 741 231	10 712 546
Charges sociales	4 078 878	3 920 324
TOTAL	14 820 109	14 632 870

7.3 *Résultat Financier*

Nature	2023	2022
Autres produits financiers	147 842	14 891
Reprise provision sur dépréciation des éléments financiers	0	0
TOTAL des Produits Financiers	147 842	14 891
Intérêts et charges assimilées	11 829	12 983
Dotations financières	0	0
TOTAL des charges financières	11 829	12 983
RESULTAT FINANCIER	136 014	1 909

7.4 *Résultat Exceptionnel*

Nature	2023	2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	188 949	103 310
Produits Dossier Prudhommal	0	0
Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0
Quote-part Subvention virée au résultat	604 870	739 919
Reprise Provision pour risques et charges	0	51 721
TOTAL des Produits exceptionnels	793 819	894 950
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 883	667
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	100 125	12 435
Valeur comptable des éléments d'actifs	59	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 382	0
TOTAL des charges exceptionnelles	110 449	13 102
RESULTAT EXCEPTIONNEL	683 371	881 847

7.5 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

- les motifs de notre décision sont les suivantes :

Pour les administrateurs d'Alméa, l'investissement en dehors des instances n'est pas suffisant pour être valorisé dans les comptes.

Pour la mise à disposition gracieuse des locaux suivants :

Voir le paragraphe §9 – Engagements hors bilan

Faute d'une information suffisamment fiable communiquée par les propriétaires respectifs, ces contributions n'ont pas pu être valorisées ni comptabilisées au pied du compte de résultat.

7.6 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

Néant

7.7 *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)*

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 248 166.32€ en 2023.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif salarié présent au 31/12/2023 de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	44
Techniciens & Formations	66
Employés	271
Total	381

L'effectif moyen de l'année 2023 est de 328.72.

9 **Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

9.1 **Autres opérations non inscrites au bilan**

Engagement souscrit entre la Région Champagne Ardenne et Alméa

Centre des Ardennes : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 9 août 1999, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 119 avenue du Général de Gaulle à Charleville-Mézières pour une durée de 10 années consécutives renouvelable 2 fois au maximum.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

En 2021, les locaux ont été rachetés par l'IUMM, une convention de mise à disposition à titre gratuite est mise en place jusqu'au 31 Décembre 2023.

Centre de l'Aube : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 15 avril 1996, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 6 rue Robert KELLER à Pont Sainte-Marie pour une durée de 30 années consécutives.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Centre de la Marne : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 20 septembre 1995, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 32 rue Benjamin Franklin à Châlons-en-Champagne pour une durée de 30 ans.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Engagement souscrit entre la chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne et le Centre de la Haute-Marne

Prise à bail de locaux (avec contrepartie) :

Le 1er janvier 1993, Alméa a signé avec la Chambre des Métiers de la Haute Marne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 1 rue Albert Camus pour une durée de 6 années consécutives renouvelable par « tranche de 5 ans par tacite reconduction ».

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Engagement souscrit entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube et le Centre de l'Aube

Prise à bail de locaux (avec contrepartie) :

Le 1er février 2001, Alméa a signé avec la Chambre des Métiers de l'Aube une convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit pour une durée de 10 années renouvelable par voie d'avenant. Les locaux pris à bail se situent 9 rue Robert Keller à Pont Sainte Marie.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.